

COMPTE-RENDU

Première rencontre du comité consultatif « santé et ondes électromagnétiques »
Mardi 30 Juin 2009 - 18h -20h - Mairie de DARDILLY

Présents :

Membres de l'équipe municipale et agents de la collectivité

Monsieur Thierry Martin- Adjoint au Cadre de Vie

Monsieur Yann Viremouneix – Adjoint au Développement urbain, économique et commercial

Madame Rose France Fournillon – Adjointe à la Vie culturelle et à l'Animation

Madame Cécile Montreuil – Adjointe à l'Enfance, à la Jeunesse et à l'éducation au développement durable et à l'environnement

Madame Suzanne Jambon – Conseillère municipale

Madame Florence Schreinemacher – Conseillère municipale

Monsieur Matthias Cardon – cabinet du Maire

Personnes volontaires ou représentants d'associations :

Madame Bénédicte Laurent

Monsieur Michel Gaucher : président de l'association DEA

Représentants des conseils des écoles de la commune :

Groupe scolaire Grégoire : Madame Duc Maugé

Groupe scolaire des Noyeraies : Madame Isabelle Denis

Ecole Saint-Joseph : Monsieur Philippe Mathias

Excusée

Madame PRUVOST, représentante du groupe scolaire Grégoire

I. Déroulement de la présentation

A la suite d'un tour de table entre les différents participants, la première partie de la réunion a été l'occasion d'une présentation des différents points suivants : (l'ensemble des documents de présentation a été remis à chaque participant)

1. Présentation de l'implantation des antennes relais sur la commune de Dardilly : 6 sites actuellement identifiés
2. retour synthétique sur le contexte national. Il a été rappelé que cette problématique est avant tout nationale car elle touche l'ensemble des communes de France. Il a été également rappelé la réglementation actuelle en France concernant les seuils limites d'exposition :
 - **41V/m pour le GSM 900**
 - **58V/m pour le GSM 1800**
 - **61V/m pour l'UMTS**

Une présentation de l'ensemble des mesures effectuées à Dardilly a été présenté, il s'agit d'études réalisées soit par l'agence Françaises des fréquences (disponibles sur le site www.cartoradio.fr), soit d'études effectuées à la demande de Dardilly à des bureaux d'études indépendants.

3. Présentation des différentes actions menées par la commune de Dardilly depuis 2006 :



- **Depuis 2006** : application du principe de précaution. La municipalité a interdit toute nouvelle installation d'antennes relais sur les bâtiments communaux.
 - **Février 2008** : réalisation de deux études par des cabinets indépendants dans différents sites publics accueillant du public (Etablissements scolaires – Centre culturel de l'Aqueduc – Equipements sportifs – Maison de la Bretonnière).
4. Présentation des conclusions du « Grenelle des ondes » qui s'est tenu du 23 avril au 25 mai 2009 à Paris à la demande du Premier Ministre Monsieur François Fillon (l'ensemble des recommandations a été remis aux participants).

II. Conclusions & recommandations de la première rencontre du comité consultatif « santé & ondes électromagnétiques ».

A la suite des échanges et réflexions entre les membres du comité sur leurs attentes. Il a été demandé à la collectivité d'effectuer les démarches suivantes :

- Demande de faire intervenir lors du prochain comité consultatif un spécialiste indépendant et neutre – Monsieur Thierry Martin, prendra contact avec un enseignant de l'école centrale de Lyon spécialiste de la question.
- Réalisation en 2010 de nouvelles mesures effectuées dans différents lieux et à différents moments de la journée.
- Demande de ratification de la commune à la charte qui limite le seuil d'exposition à 0,6V/m. Aux vues des différentes études, la commune de Dardilly respecte quasiment partout cette limite. Toutefois, si la commune s'engage dans cette direction, cela signifie qu'il sera nécessaire d'implanter davantage d'antennes afin d'en diminuer leur puissance d'émission.

Il sera donc nécessaire de revenir sur la position actuelle de la commune qui consiste à refuser l'implantation de toute nouvelle antenne sur le territoire. Cette question sera à étudier à la suite de l'intervention du spécialiste lors de la séance 2 du comité.

- Informer et expliquer davantage en direction des écoles :
 - Expliquer aux enfants les risques liés au téléphone mobile (par le biais d'une exposition, de l'intervention d'un spécialiste dans les écoles).
 - Faire intervenir un spécialiste lors des conseils d'écoles pour sensibiliser les parents aux risques liés aux téléphones mobiles.
 - Ne pas focaliser l'ensemble des actions sur les écoles car les enfants ne passent pas tout leur temps dans les établissements scolaires.

- Il sera transmis à l'ensemble des membres du comité, une copie de la convention signée entre les opérateurs et la mairie concernant les antennes implantées sur les 2 églises de Dardilly. Pour information sur l'Eglise Saint Jean Marie Vianney :

- SFR : convention de 9 ans à compter du 1/11/2005
- ORANGE : convention de 9 ans à compter du 1/12/2005

Pour l'Eglise Saint-Claude :

- ORANGE : convention de 9 ans à compter du 1/12/2005



- une prochaine réunion sera programmée courant décembre avec pour ordre du jour l'intervention d'un spécialiste et la construction d'un programme des actions à conduire sur l'année 2010.

- Il a enfin été rappelé que bien que cette problématique soit importante, la situation dans la commune de Dardilly ne semble pas présenter de risques particuliers pour la population.

Note : L'Ensemble des documents de travail a été remis à chaque participant dès le début de la réunion à savoir :

- *le dossier papier du diaporama de présentation*
- *le récapitulatif des mesures effectuées sur la commune*
- *une copie intégrale du rapport de restitution de la table ronde du grenelle des ondes*
- *une copie du document de communication ministérielle « Téléphones mobiles : santé & sécurité ».*